

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE SAINT-BERNARD
ANNEE 2022**

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif.

1. Eléments de contexte (économique, social, budgétaire, évolution de la population)

La commune de Saint-Bernard est située dans le département de l'Ain, riveraine du département du Rhône par la rivière La Saône.

Elle compte au 1^{er} janvier 2022 1 506 habitants. L'évolution de la population est en hausse par rapport à 2021 (1 474 habitants) La commune comprend 50 résidences secondaires.

Saint-Bernard est membre de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)

2. Priorités du budget

Concernant les investissements :

- la commune a poursuivi les travaux de sécurité routière (aménagement de plateaux traversants Av. des Helvètes, pose de coussins lyonnais sur la RD6 et la RD 88a)
- l'aménagement du cimetière s'est poursuivi (mise en place de cavurnes, reprise de tombes)
- un tracteur a été acheté (il sera soldé en 2023)
- le city stade a été réaménagé pour la partie skate-park
- les bâtiments communaux seront équipés de serrures électronique

En fonctionnement :

- à noter une hausse des prix de l'énergie, reportée sur les factures de gaz et d'électricité
- l'intégration du coût de fonctionnement de la vidéo protection
- une augmentation des charges salariales (recrutement de nouveaux agents pour les services périscolaires, d'une responsable du service technique)

Toujours l'objectif de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, les nouvelles dépenses d'investissement, sans avoir recours à l'emprunt.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

• **Section de Fonctionnement**

Evolution des Charges :

Les charges à caractère général de 2022 sont en hausse de 35.64 % par rapport au réalisé de 2021, les charges de personnel de 2022 sont en hausse de 6.5 % par rapport au réalisé de 2021.

Evolution des Ressources :

Des recettes plus importantes pour les services périscolaires

Concernant les recettes fiscales : elles ont augmenté de 19.89 % par rapport à 2021.

La DGF a diminué de nouveau cette année de 16.45 %, ce qui représente une perte de 6 428 €.

Les ressources encaissées pour 2022 sont en hausse de 12.85 % par rapport au réalisé 2021.

• **Section d'investissement**

Les charges pour 2022 sont en baisse de 59.02 % par rapport au réalisé de 2021.

Les ressources pour 2022 sont en baisse de 21.69 % par rapport au réalisé de 2021.

4. Montant du budget consolidé 2022 (et des budgets annexes)

Dépenses de fonctionnement : 866 526.32 €

Recettes de fonctionnement : 1 105 029.10 € + reprise excédent de fonctionnement 2021 : 860 990.68 €

Solde = 1 099 493.46 € d'excédent de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 980 314.82 €

Recettes d'investissement : 844 924.69 €

Solde = - 135 390.13 €

5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

/

6. Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Epargne brute au 31/12/2021 : 221 425.36 €

Épargne nette au 31/12/2021 : - 288 075.83 €

Réalisé 2022 :

Épargne brute au 31/12/2022 : 238 502.78 €

Épargne nette au 31/12/20212: 206 320.34 €

Niveau d'endettement de la collectivité

Encours de la dette par habitant au 1^{er} janvier 2022 = $243\,481.74 / 1506 = 161.67$ € de dette par habitant

(697 € / habitant pour la moyenne nationale de la strate)

7. Capacité de désendettement

Au 1^{er} janvier 2022, elle est de 1.10. Cela signifie que la commune peut rembourser sa dette en 1,10 années si elle utilise son épargne brute.

8. Niveau des taux d'imposition

Pour 2022, le conseil municipal a choisi d'augmenter les taux d'imposition de 2022, de 15%.

Les dotations et subventions étant liées au potentiel fiscal des communes, et Saint-Bernard étant l'une des communes les moins taxée, il devenait nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour ne pas pénaliser les investissements futurs.

Un comparatif a été fait au niveau des communes de la CCDSV :

Données de l'année 2020				
COMMUNE	Population	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BATI	TAXE FONCIERE NON BATI
Saint-Bernard	1475	11,45%	12,53%	44,23%
Saint-Didier-de-Formans	2029	12,20%	12,50%	50,00%
Ste Euphémie	1695	12,80%	13,48%	49,50%
St Jean de Thurigneux	784	11,71%	13,94%	36,92%
Trévoux	7009	13,36%	18,75%	53,31%
Ambérieux-en-Dombes	1723	17,11%	20,14%	36,48%
Ars-sur-Formans	1438	14,94%	15,84%	36,00%
Beauregard	880	10,52%	16,20%	55,95%
Civrieux	1736	10,49%	12,17%	46,37%
Fareins	2246	14,04%	18,05%	49,43%
Frans	2407	12,24%	22,58%	49,69%
Massieux	2650	12,33%	15,41%	37,49%
Misérieux	2195	12,50%	13,00%	42,50%
Parcieux	1235	10,23%	13,91%	42,10%
Rancé	744	13,04%	13,14%	41,02%
Reyrieux	4929	14,62%	15,52%	44,06%
Savigneux	1367	11,50%	13,50%	30,20%
Toussieux	1111	13,40%	14,18%	41,26%
Villeneuve	1537	14,50%	14,50%	45,60%
Moyenne de la strate nationale (500 à 2000 hab)		12,41%	15,44%	43,64%
Moyenne du territoire CCDSV	39190	12,79%	15,23%	43,80%
		taux les plus bas		
		taux les plus hauts		

9. Principaux ratios

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : 587.87

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée) : 505.23

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : 1333.80

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) : 157.20

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice : 161.67

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité : 22.14

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse : 0.19

10. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2022, la commune emploie 20 agents :

- 8 agents titulaires :
 - 1 attachée territoriale à TC
 - 2 adjoints administratifs à TC
 - 1 agent de maîtrise à TNC
 - 1 agent technique à TNC
 - 1 agent technique à TC
 - 1 gardes-champêtres à TC
 - 1 ATSEM à TNC

- 12 agents non-titulaires :
 - A Temps non complet :
 - 5 adjoints techniques en CDD (périscolaire)
 - 2 adjoints techniques en CDI
 - 2 agents d'entretien en CDD
 - 1 ATSEM en CDD

 - A temps complet :
 - 1 animatrice périscolaire en CDD
 - 1 agent technique en CDD

Les charges de personnel s'élèvent en 2022 à 394 434.60 €. Ce qui représente une hausse de 6.50 % par rapport au réalisé 2021.

Les charges de personnel représentent 45.51 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.